

Liste des coûts

	Types	Résidentiel, chalet, m-mobile & unimodulaire	Bâtiment industriel, commercial, public, transport et comm.	Bâtiment agricole & forestier
Bâtiment principal	Nouvelle construction	1 ^{er} logement : 250 \$ Logement add. : 75 \$ chaque	300 \$ + 1,50 \$ du m ² superficie du bâtiment (max. 10 000 \$)	Moins de 50 m ² : 25 \$ 50 m ² à 100 m ² : 50 \$ Plus de 100 m ² : 100 \$
	Modification, réparation et rénovation	<u>Avec</u> agrandissement : 40 \$ <u>Sans</u> agrandissement : 25 \$	<u>Avec</u> agrand. : 50 \$ + 1 \$ du m ² superficie de l'agrandissement (max. 500 \$) <u>Sans</u> agrand. : 30 \$	<u>Avec</u> agrandissement : 50 \$ <u>Sans</u> agrandissement : 30 \$
	Déplacement d'un bâtiment	Même terrain : 30 \$	Même terrain : 100 \$	Même terrain : 30 \$
	Démolition	10 \$	10 \$	10 \$
Bâtiment complémentaire	Nouvelle construction	Moins de 50 m ² : 40 \$ 50 m ² à 100 m ² : 65 \$ Plus de 100 m ² : 100 \$	Moins de 50 m ² : 50 \$ 50 m ² à 100 m ² : 100 \$ Plus de 100 m ² : 150 \$	Moins de 50 m ² : 50 \$ 50 m ² à 100 m ² : 100 \$ Plus de 100 m ² : 150 \$
	Modification, réparation et rénovation	<u>Avec</u> agrandissement : 20 \$ <u>Sans</u> agrandissement : 15 \$	<u>Avec</u> agrand. : 30 \$ + 1 \$ du m ² superficie de l'agrandissement (max. 300 \$) <u>Sans</u> agrand. : 30 \$	<u>Avec</u> agrandissement : 50 \$ <u>Sans</u> agrandissement : 30 \$
	Déplacement d'un bâtiment	Même terrain : 15 \$	Même terrain : 50 \$	Même terrain : 15 \$
	Démolition	10 \$	10 \$	10 \$
Autres permis et certificats	Installation septique	75 \$	150 \$	
	Prélèvement des eaux/géothermie	50 \$		
	Ponceau	50 \$ - Règlement n°1270-2014		
	Constructions et usages temporaires	20 \$		
	Vente de garage	N/A		
	Clôture, mur et haie	10 \$		
	Piscine hors terre	50 \$		
	Piscine creusée	50 \$		
	Remplissage d'une piscine	100 \$ (2 ^e et suivant) - Règlement n°1007-2007 art.7.2		
	Mur de soutènement	15 \$		
	Écran tampon	30 \$		
	Accès à la piste multifonctionnelle	30 \$		
	Certificat d'occupation	20 \$		
	Excavation, remblai, déblai	30 \$		
	Abattage des arbres	N/A - Art.10.2.1 du Règlement de zonage n°1259-2014		
	Exploitation forestière	100 \$ - Art.10.2.4 du Règlement de zonage n°1259-2014		
	Antenne parabolique	10 \$		
	Occupation de la voie publique	30 \$ + 2 \$/jour		
	Enseigne	50 \$		
	Colportage	125 \$		
	Changement d'usage	50 \$		
	Rive, littoral et cours d'eau	30 \$ - Art. 13.1.2 & 13.1.3 du Règlement de zonage n°1259-2014		
Lotissement	75 \$ par lot			
Prolongation des permis et des certificats	N/A demandé avant la date d'échéance du permis/certificats			
Autres demandes	Licence de chien	35 \$ par chien pour les résidents, 50 \$ par chien pour les non-résidents Renouvelable au 1^{er} mai de chaque année (2 chiens maximum par propriété)		
	Coupe de bordure de béton	46,12 \$ du mètre linéaire (taxes incluses, tarif 2022)		
	Modification à la réglementation d'urbanisme	1 000 \$ non remboursable, couvrant les frais d'étude et d'analyse de dossier ainsi que les frais de parution des avis publics dans le journal municipal		
	Dérogation mineure	600 \$ à 1 750 \$ selon le cas (non remboursable)		
	Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels Loi sur l'accès aux documents des organismes publics (avril 2018)	Rapport d'évènement ou d'accident	16.75 \$	
		Plan général des rues ou autre plan	4.15 \$	
		Par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation	0.49 \$	
		Par page pour une copie de règlement municipal (max. 35 \$)	0.41 \$	
Pour une copie du rapport financier		3.35 \$		
Par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants		0.01 \$		
Par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou pers. habiles à voter	0.01 \$			
Pour une page photocopiée d'un document autre	0.41 \$			
Pour une page dactylographiée ou manuscrite	4.15 \$			